



NOTE DE SYNTHESE annexée au Compte administratif 2021
(Budget principal CCPO et des budgets annexes)

Le compte administratif :

Le compte administratif 2021 (CA 2021) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022. Il permet de contrôler la gestion de la CCPO, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du vote du budget primitif 2021 (BP 2021) et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

La CCPO compte 4 comptes administratifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO ;**
- **Le Budget de l'École de Musique de l'Ozon (EMO) :** pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas :** ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.
- **Le Budget de la ZAC des Trénassets :** ce budget assujettis à TVA, créé en 2015, permet d'identifier les flux propres à la création de la ZAC des Trénassets.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, hydraulique, érosion, environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, le Fonds de Compensation de la TVA, etc.

- *Communauté de communes du Pays de l'Ozon*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2021	CA 2021	BP 2021	CA 2021
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	20 171 379.23	14 575 683.64	20 171 379.23	16 920 893.76
	Section d'Investissement	12 776 990.01	3 581 704.97	12 776 990.01	3 346 651.73
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section d'Investissement		1 796 950.75		

- *Ecole de Musique de l'Ozon*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2021	CA 2021	BP 2021	CA 2021
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	388 044.79	365 309.73	388 044.79	374 596.44
	Section d'Investissement	28 814.21	7 643.30	28 814.21	10 681.59
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section d'Investissement		619.00		

- *Zone Industrielle de Charvas 2*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2021	CA 2021	BP 2021	CA 2021
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	1 898 147.91	1 260 660.99	1 898 147.91	1 260 661.54
	Section d'Investissement	1 423 837.91	786 361.13	1 423 837.91	1 082 154.21

- ZAC des Trénassets

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2021	CA 2021	BP 2021	CA 2021
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	3 028 767.94	803 412.89	3 028 767.94	803 412.90
	Section d'Investissement	3 028 757.44	800 267.94	3 027 757.44	800 267.94

A Saint Symphorien d'Ozon, le 28/03/2022

Le Président
Pierre BALLELIO



